

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat / Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat 2020-2022



Communauté de Communes Vie et Boulognes

Isabelle LE TOQUIN

Responsable du pôle Aménagement
24 rue des Landes
85 170 LE POIRE SUR VIE
Tel : 02 51 31 68 35
i.letquin@vieetboulogne.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans la continuité de l'étude réalisée en 2018, les objectifs de l'OPAH-PTREH de la Communauté de Communes Vie et Boulogne sont les suivants :

- Lutter contre la précarité énergétique ;
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments en visant les étiquettes A, B et C après travaux ;
- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé ;
- Produire (en réhabilitation) des logements locatifs à loyers conventionnés ;
- Adapter les logements à la perte d'autonomie d'une personne âgée, à mobilité réduite ou handicapée ;
- Résorber le parc de logements vacants ;
- Aider à l'accession à la propriété.

Dans cette perspective, la collectivité a souhaité accompagner les propriétaires du territoire sur le plan administratif, technique, mais aussi financier. Pour une meilleure lisibilité dans le couplage OPAH- PTREH, un guichet unique de l'habitat est mis en place.

Un dispositif d'aides sur fonds propres de la Communauté de Communes a été défini.

Ces aides à l'habitat seront octroyées aux habitants :

- en complément de subventions d'autres organismes partenaires (Agence Nationale de l'Habitat - ANAH, Conseil Départemental, Conseil Régional...) pour renforcer l'action sur certaines priorités ;
- pour des projets non aidés par l'ANAH pour répondre à des problématiques propres au territoire, notamment la rénovation énergétique (PTREH).

Pour les trois années à venir, l'objectif du dispositif est l'accompagnement de 191 projets d'amélioration d'habitat par an sur le territoire, qu'ils concernent les propriétaires occupants ou les propriétaires bailleurs.

TYPE D'AIDE

Subvention

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Territoire de la Communauté de communes Vie et Boulogne.

TYPE DE BENEFICIAIRES

Propriétaires occupants, Propriétaires bailleurs.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Conditions de l'ANAH, convention SyDEV, règlement d'octroi CCVB.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

ANAH, Conseil général de la Vendée, SyDEV, Etat.

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Budget prévisionnel 2020 : Objectif de 191 logements à rénover pour 140 000 € d'aides directes de la CCVB.

BILAN DES ANNEES PRECEDENTES

2019 : année blanche (les OPAH se sont achevées au 31 décembre 2018).